

DEPARTEMENT  
006-210600383-20250505-CCASD\_07\_2025-DE  
Reçu le 23/05/2025  
ALPES MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CHATEAUNEUF

Membres en exercice : 9

Présents : 6

Pouvoirs : 0

Votants : 6

**DELIBERATION n° 07/2025**

**OBJET : Demande Aide Financière -Atelier Fleurs de Bach**

## SEANCE DU 5 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 mai, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué le 30 avril 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE représenté par la vice-présidente, Madame Joëlle BOUHELIER.

**PRESENTS :** Mesdames Messieurs, Joëlle BOUHELIER, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Nadège SASPIN-JOUBERT, Gérard LE NEGRATE, PALLANCA Anne-Marie.

**ABSENTS EXCUSES :** Mesdames Messieurs Pierre ARANDA, Laurence MARGAILLAN, Emmanuel DELMOTTE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Joëlle BOUHELIER.

Madame la vice-présidente informe le Conseil d'Administration d'un nouvel atelier « Fleurs de bach » qui sera proposé prochainement aux seniors.

Ces séances ne seront pas gratuites.

Aussi, un devis a été proposé par Madame FUNEL pour effectuer 4 séances pour un montant total de **560 euros**.

Ces ateliers seraient en partie financés par le CCAS de Châteauneuf à hauteur de **260 euros** et il serait aussi demandé aux participants une contribution financière de **5 euros** par séance.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après lecture du dossier et après en avoir délibéré, valide la participation du CCAS pour ces ateliers courant de l'année 2025.

Adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire,  
les formalités de publicité ayant été  
effectuées le  
et la délibération expédiée à la  
Sous-Prefecture le

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Emmanuel DELMOTTE

